

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Je commence par le nom de Allah – Dieu –,

Ar-Rahman – Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes à toutes les créatures dans le bas monde mais aux seuls croyants dans l'au-delà –,
Ar-Rahim – Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants –

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

La louange est à Allah le Seigneur des mondes,

وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ

Que l'honneur et l'élévation en degrés, ainsi que la préservation de sa communauté de ce qu'il craint pour elle, soient accordés à notre maître Mouhammad le Messager de Allah.

Khoutbah n° 1375

Le vendredi 30 janvier 2026 correspondant au 12 *Cha^ban* 1447 de l'Hégire

L'Incitation à multiplier les Actes d'Obéissance durant la Nuit de la Mi-Cha^ban

الحمد لله والصلوة والسلام على سيدنا محمد رسول الله يا أيها الذين آمنوا اتقوا الله

*Al-hamdu lil-Lahi¹ was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadin raqouli l-Lah ;
ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou t-taqou l-Lah.*

La louange est à *Allah*, nous Le louons, nous demandons Son pardon, nous recherchons Son aide, nous recherchons Sa bonne guidée, nous Le remercions ; nous demandons à *Allah* de nous préserver du mal de nos âmes et de nos mauvaises œuvres ; celui que *Allah* guide, nul ne peut l'égarer et celui qu'Il égare, nul ne peut le guider.

Je témoigne qu'il n'est de dieu que *Allah*, qu'Il est le dieu unique et qu'Il n'a pas d'associé. Je témoigne que *Mouhammad* est Son esclave et Son Messager, celui que *Allah* a envoyé en tant que miséricorde pour les mondes, en tant qu'annonciateur de bonne nouvelle et avertisseur d'un châtiment. Il a transmis le message, il s'est acquitté de ce qui lui a été confié, il a porté le conseil à la communauté, que *Allah* le rétribue pour nous du meilleur de ce dont Il a rétribué un de Ses prophètes. Que l'élévation en degré et la préservation de la part de *Allah* soient accordées à tout

¹ Il s'agit des piliers selon *Ach-Chafi'iyy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.

messager qu'Il a envoyé. Ô *Allah*, honore et élève davantage en degré notre maître *Mouhammad* ainsi que sa famille et ses compagnons bons et purs.

Esclaves de *Allah*, je vous recommande, et je me recommande à moi-même, de faire preuve de piété à l'égard de *Allah Al- 'Aliyy Al- 'Adhim*, faites preuve de piété de la véritable piété et ne mourrez qu'en étant musulman.

Notre Seigneur *tabaraka wata 'ala* dit :

﴿ يَأَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا أَرْكَعُوا وَأَسْجُدُوا وَأَعْبُدُوا رَبَّكُمْ وَافْعُلُوا أَحْسَنَّا لَعَلَّكُمْ تُفْلِحُونَ ﴾
(yy)

(ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou rka'ou wasjoudou wa'boudou Rabbakoum waf'alou l-khayra la'allakoum touflihoun) [sourate *Al-Hajj* / 77] ce qui signifie : « **Ô vous qui êtes croyants, inclinez-vous, prosternez-vous, adorez votre Seigneur et faites les actes de bien, vous réussirez.** »

Notre Seigneur *'azza wajall* ordonne aux croyants d'accomplir la meilleure des œuvres après la foi, la prière qui comprend l'inclination et la prosternation. Il les a incités aussi à rechercher l'agrément de *Allah soubhanah*, par les autres sortes d'adoration. Il a ordonné de faire le bien afin que cela soit une source de réussite pour nous dans l'au-delà. *Allah tabaraka wata 'ala* a accordé à Ses esclaves croyants de nombreuses portes pour le bien, en tant que miséricorde pour eux. Il a fait qu'il y ait des moments bénis afin que le musulman puisse s'y approvisionner pour son au-delà. Et voici que nous sommes bientôt dans une nuit bénie, une nuit honorable, qui est la nuit de la mi-*Cha'ban*.

Ibnou Majah, Al-Bayhaqiy et d'autres ont rapporté que le Prophète ﷺ a dit :

((إِذَا كَانَتْ لَيْلَةُ التِّصْفِ مِنْ شَعْبَانَ فَقُومُوا لَيْلَهَا وَصُومُوا نَهَارَهَا))

(‘idha kanat laylatou n-nisfi min Cha’bana faqoumou laylaha wasoumou naharaha) [rapporté par *Ibnou Majah* dans ses *Sounan* et *Al-Bayhaqiy* dans *Chou’abou l-‘Iman*] ce qui signifie : « **Lorsque vient la nuit de la mi-*Cha'ban*, veillez sa nuit et jeûnez la journée qui la suit.** »

C'est-à-dire veillez la majeure partie de cette nuit pour accomplir des prières, pour réciter le *Qour'an* ou pour faire des invocations. Certes, faire des invocations au cœur de la nuit est un acte éminent qui rapproche de l'agrément de *Allah*, c'est un moment dans lequel on espère le plus l'exaucement de nos invocations. Il a été rapporté à propos des invocations, cette nuit-là, ce qu'a transmis *Al-Bayhaqiy* que le Messager de *Allah* ﷺ, a dit :

((فَإِنَّ اللَّهَ تَعَالَى يَقُولُ أَلَا مِنْ مُسْتَغْفِرَةٍ فَأَغْفِرَ لَهُ أَلَا مِنْ مُسْتَرْزِقٍ فَأَرْزُقُهُ أَلَا مِنْ سَائِلٍ فَأُعْطِيهِ أَلَا
كَذَا أَلَا كَذَا حَتَّى يَطْلُعَ الْفَجْرُ))

(fa'inna l-Laha ta'ala yagoul : 'ala min moustaghfirin fa'aghfira lahou 'ala min moustarziqin fa'arzouqahou 'ala min sa'ilin fa'ou 'tiyahou 'ala kadha 'ala kadha hatta yatlou'a l-fajr) [rapporté par *Al-Bayhaqiy* dans *Chou’abou l-‘Iman*] ce qui signifie : « **Allah ta'ala dit** » ce qui signifie : « **Y a-t-il qui demande à être pardonné ? Je lui pardonne ; y a-t-il qui demande à avoir une subsistance ? Je lui accorde ; y a-t-il qui demande quelque chose ? Je lui donne ; et ainsi de suite jusqu'à l'aube.** »

Le sens en est que *Allah* ordonne à un ange et que c'est cet ange qui appelle sur ordre de *Allah* *^azza wajall*, comme cela est expliqué par une version de *Al-Bayhaqiy* :

((إِذَا كَانَتْ لِيَلَةُ الِّصْفِ مِنْ شَعْبَانَ نَادَى مَنَادٍ هَلْ مِنْ مُسْتَغْفِرَةٍ فَأَغْفِرْ لَهُ هَلْ مِنْ سَائِلٍ فَأَعْطِيهِ))

(‘idha kanat laylatou n-nisfi min cha ^bana nada mounadin hal min moustaghfirin fa’aghfira lahou hal min sa ^ilin fa’ou ^tiyah) [rapporté par *Al-Bayhaqiy* dans *Chou^abou l-’Iman*] ce qui signifie : « **Lorsque c'est la nuit de la mi-Cha ^ban, un ange appelle sur ordre de Allah et dit : y a-t-il qui demande à être pardonné et Je lui pardonne, y a-t-il qui demande quelque chose et Je lui accorde.** »

Notre Seigneur *^azza wajall* a pour attribut une parole éternelle exempte de début, exempte de fin, qui n'est pas de lettre, ni de voix, ni de langue. Les lettres, les voix, les langues sont créées par *Allah* ta ^ala. *Allah* tabaraka wata ^ala n'a pas pour attribut les attributs des créatures :

﴿لَيْسَ كَمِثْلِهِ شَيْءٌ﴾

(*layça kamithlihi chay*) [sourate *Ach-Choura* / 11] ce qui signifie : « **Absolument rien n'est pareil à Lui.** »

Il en est de même pour les autres attributs de *Allah*, que ce soit la vie, la science, la puissance, la volonté ou les autres attributs de Son Être. Ils sont tous exempts de début, exempts de fin, ils ne sont pas des attributs qui entreraient en existence après n'avoir pas été, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas des attributs qui existeraient après avoir été inexistants. Les attributs de *Allah* ne changent pas. La volonté de *Allah* ne change pas suite à l'invocation de quelqu'un qui invoquerait, ni suite à l'aumône de quelqu'un qui donnerait une aumône. Nous avons reçu l'ordre de faire des invocations pour manifester notre adoration envers *Allah*. Celui dont les invocations coïncident avec ce que *Allah* ta ^ala a prédestiné d'arriver, alors ce que cet esclave a demandé se réalise. Et si les invocations de la personne qui invoque ne coïncident pas avec ce que *Allah* lui a prédestiné, cette personne n'obtiendra pas ce qu'elle a demandé mais profitera des récompenses pour son acte d'adoration. Tel est le sens de la parole de *Allah* ta ^ala :

﴿أَجِيبُ دُعَوَةَ الَّذِي أَعْلَمُ إِذَا دَعَانِ﴾

(‘oujibou da ^wata d-da ^i ‘idha da ^an) [sourate *Al-Baqarah* / 186] ce qui signifie : « **J'exauche l'invocation de celui qui invoque lorsqu'il M'invoque.** »

Le changement, chers frères de foi, ne se produit que pour les créatures et leurs différents états. Ainsi, l'esclave change d'un état à un autre, conformément à la science éternelle de *Allah*, à la volonté et à la prédestination éternelle de *Allah*. Ainsi, nous voyons les états des esclaves changer d'un état à un autre, nous en voyons un qui était pauvre devenir riche, un qui était riche devenir pauvre, nous voyons quelqu'un en bonne santé tomber malade et un malade qui guérit, nous voyons quelqu'un qui était humilié devenir glorieux et nous voyons quelqu'un qui était glorieux devenir humilié.

Les savants ont mentionné qu'il est recommandé de veiller la nuit de la mi-*Cha'ban*. Et de jeûner sa journée également. Les gens du *Salaf*² s'y consacraient, tout comme l'a rapporté *Ibnou l-Hajj Al-Malikiyy* dans son livre *Al-Madkhal*, que les *salaf* glorifiaient cette nuit et s'y préparaient avant son arrivée, de sorte que lorsqu'elle arrivait, ils étaient prêts à la veiller et à accomplir ce qu'il convient d'y accomplir. Car les gens du *Salaf* étaient connus pour leur respect des rites de la religion. Fin de citation

Or, il y a des gens qui se sont habitués à se réunir pendant la nuit de la mi-*Cha'ban*, pour réciter une invocation qu'ils appellent « le *dou'a'* de la mi-*Cha'ban* » alors que ces paroles n'ont pas été authentifiées du Messager de *Allah* ﷺ, ni d'aucun compagnon.

Cette invocation commence par (*ya man yamounnou wala youmannou ^alayh*) mais comporte des expressions dont le sens apparent peut laisser entendre que la volonté et la prédestination éternelle de *Allah* changeraient. Celui qui n'a pas appris la croyance, il se peut qu'il ne comprenne pas ces paroles correctement et qu'il en comprenne que *Allah* changerait sa volonté en faveur de celui qui dit cette invocation.

Or, croire que la volonté de *Allah* changerait fait sortir de l'Islam, que *Allah* nous en préserve, car ceci revient à attribuer à *Allah* des attributs qui comporteraient des défauts et qui ne seraient pas dignes de Lui.

L'expression qui est visée ici, c'est lorsqu'ils disent dans l'invocation (*'in kounta katabtani fi 'oummi l-kitabi ^indaka chaqiyyan famhou ^anni sma ch-chaq'i wa'athbitni ^indaka sa ^ida*). Il se peut que quelqu'un comprenne une mauvaise signification de cette expression qui serait : « *Ô mon Seigneur, si Tu as voulu pour moi le malheur pour l'éternité* (c'est-à-dire que je meure sur une mauvaise fin) *alors change Ta volonté.* » Cette compréhension est fausse, car *Allah ta ^ala* ne change pas Sa volonté, tous Ses attributs sont de toute éternité, exempts de début et exempts de fin, il ne leur advient pas de changement, ni de modification, tout comme nous l'avons déjà cité.

Mais si quelqu'un en comprend : « *Ô mon Seigneur, si mon état actuel est similaire à l'état de ceux qui seront malheureux dans l'au-delà et qui sont noyés dans les péchés, alors change mon état pour que j'atteigne l'état des gens qui seront heureux dans l'au-delà et qui sont pieux* », cette compréhension est correcte et ne comporte pas de préjudice. Car nous demandons tous à *Allah ta ^ala* de nous accorder de mourir sur l'état des gens qui seront heureux pour l'éternité.

Mais, en raison du danger qui réside dans la mauvaise compréhension de cette invocation, je vous incite, chers frères de foi, à réciter d'autres invocations que celle-là. En particulier celles qui sont authentifiées du Messager de *Allah* ﷺ, et combien elles sont nombreuses. Il y en a qui sont citées dans le livre *Riyadou s-Salihin*, et d'autres dans d'autres livres.

Chers frères de foi, profitez de ce moment béni, jeûnez la journée de la mi-*Cha'ban* et veillez la nuit qui la précède. Il a été rapporté dans le *hadith sahih* que *Allah* pardonne à toutes Ses créatures la nuit de la mi-*Cha'ban*, sauf aux associateurs et à ceux qui sont en conflit³. C'est-

² Les musulmans des trois premiers siècles de l'Hégire.

³ Rapporté par *Ibnou Hibban* dans son *sahih*.

à-dire que *Allah ta^ala* accorde à cette nuit de la mi-*Cha^ban* une spécificité, à savoir qu'Il fait miséricorde à Ses esclaves croyants, d'une miséricorde particulière, pardonnant à certains musulmans certains de leurs péchés et pardonnant à d'autres tous leurs péchés, tandis qu'aux mécréants, Il ne leur pardonne pas. De même, celui qui est en conflit avec un musulman, qui a de l'animosité et de la haine envers lui pour des raisons du bas monde, Il ne lui pardonne pas.

Alors que chacun d'entre nous veille à réparer les relations avec son frère musulman, qu'il excuse, qu'il pardonne et qu'il enlève de son cœur la haine, avant cette nuit-là. Puisse *Allah* nous faire miséricorde et nous pardonner nos péchés.

Voilà, et je demande que *Allah* ma pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.

Second Discours⁴ :

الحمد لله والصلوة والسلام على سيدنا محمد رسول الله يا أيها الذين آمنوا اتقوا الله اللهم اغفِر للمؤمنين والمؤمنات

Al-hamdu lillahi

was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah ;

ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou ttagou l-Lah.

Allahoumma ghfir lil-mou'minina wal-mou'minat.

⁴ Il s'agit des piliers des discours selon *Ach-Chart'iyy*. Pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français, les piliers devraient être dits en arabe.